

Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier

Hôtel de Ville et de Pays
23 place de la République BP 20 402
53 204 CHATEAU-GONTER cedex
02 43 09 55 55
cc-chateau-gontier@chateaugontier.fr



COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

A. Aménagement de l'espace

- ❶ Conduite d'actions d'intérêt communautaire :
 - ✓ Constitution de réserves foncières nécessaires à la réalisation de projets communautaires de toute nature
 - ✓ Gestion de toutes politiques contractuelles visant à la mise en œuvre du projet de territoire (Département, Région, Etat et Union européenne) sur l'ensemble du Pays
 - ✓ Développement de tout dispositif d'urbanisation opérationnelle et/ou opération d'aménagement visant à la réalisation de projets communautaires de toute nature

- ❷ Schéma de cohérence territoriale & schéma de secteur

B. Accueil des gens du voyage :

Aménagement entretien et gestion d'une aire de grand passage pour les gens du voyage

COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- ❶ Programme Local de l'Habitat.
 - ❷ Etudes visant à analyser, à développer et à améliorer l'habitat sur le territoire communautaire.
 - ❸ Mise en œuvre de programmes locaux conventionnels d'amélioration de l'habitat sur l'ensemble du territoire communautaire (OPAH, PIG ou tout autre dispositif similaire et/ou s'y substituant).
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur des personnes défavorisées.

OBSERVATIONS

Le SCoT du Pays de Château-Gontier a été approuvé en novembre 2019.